



**C.C.A.S DE LA VILLE DE LA LONDE LES MAURES**  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE • DÉPARTEMENT DU VAR

**SÉANCE DU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
JEUDI 9 JUIN 2022 À 17H30, SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR FRANÇOIS DE CANSON, PRÉSIDENT**

*Date d'envoi de la convocation : le jeudi 2 juin 2022*

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Monsieur François de CANSON, *Président* - Madame Nicole SCHATZKINE, *1<sup>o</sup> adjointe* - Madame Catherine BASCHIERI, *Vice-Présidente, 7<sup>o</sup> adjointe* - Madame Pascale ISNARD, *9<sup>o</sup> adjointe* - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8<sup>o</sup> adjoint* - Madame Marine POMAREDE, *conseillère municipale* - Madame Régine GHIO - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT - Madame Paulette WAGNER.

**POUVOIRS :**

Monsieur Daniel GRARE, *conseiller municipal* donne pouvoir à Monsieur Jean-Marie MASSIMO, *8<sup>o</sup> adjoint* - Madame Simone CHALMETON donne pouvoir à Madame Danielle PENICAUT - Madame Arlette GRARE donne pouvoir à Madame Catherine BASCHIERI, *Vice-Présidente, 7<sup>o</sup> adjointe* .

**ÉTAIENT ABSENTES EXCUSÉES :**

Madame Joan BOUWYN, *conseillère municipale* - Madame Nathalie RUIZ, *conseillère municipale* - Madame Nicole CAVAZZONI - Madame Joséphine LE PEUTREC.

Afférents au Conseil d'Administration	En exercice	Qui ont pris part :
17	17	10+3 P

Madame Galatée ROCHER, *Directrice du C.C.A.S.* est désignée à l'unanimité à **13 voix pour (10+3)**, comme Secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°16/2022**

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** que Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale, a été désignée pour présider cette séance,

**CONSIDÉRANT** que Monsieur François de CANSON, Président, s'est retiré lors du vote du compte administratif,

**DÉLIBÉRANT** sur le compte administratif de l'exercice 2021 établi par l'ordonnateur,

**VU** le compte de gestion de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Trésorier de la structure,

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**VOTE : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ, 13 voix pour (10+3 P)**

**Monsieur François de CANSON, Président - Madame Nicole SCHATZKINE, 1<sup>o</sup> adjointe - Madame Catherine BASCHIERI, Vice-Présidente, 7<sup>o</sup> adjointe (+1P) - Madame Pascale ISNARD, 9<sup>o</sup> adjointe - Monsieur Jean-Marie MASSIMO, 8<sup>o</sup> adjoint (+1P) - Madame Marine POMAREDE, conseillère municipale - Madame Régine GHIO - Monsieur Michel GUIMBERT - Madame Danielle PENICAUT (+1P) - Madame Paulette WAGNER.**

**ADOPTE** le compte administratif 2021, dont la balance générale est arrêtée comme suit (voir annexe ci-jointe).

**CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

**RECONNAÎT** la sincérité des restes à réaliser.

**ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint.

---

Fait à La Londe les Maures, les Jour, Mois et An que dessus,

Pour Extrait Conforme,

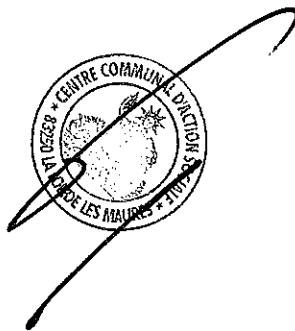
**Le Président**

Maire

Président de Méditerranée Porte des Maures

Vice-Président du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur

**François de CANSON**



**DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :**


Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON – 5 rue Racine – CS 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9 - dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité.

**Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de La Londe les Maures Hôtel de ville – BP 62 – 83250 La Londe les Maures ou d'un recours hiérarchique auprès de M. le Préfet du Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

83	2	36	71	Département : VAR Perception : TRESORERIE DE HYERES BUDGET DU C.C.A.S. DE LA LONDE LES MAURES	COMPTE ADMINISTRATIF 2021
----	---	----	----	---	---------------------------

Arrêté - Signatures

Présenté par Mme Baschieri,

A La Londe, le 

Délibéré par le Conseil d'Administration, réuni en session ordinaire

A La Londe, le

Les membres du Conseil d'Administration,



Nombre de membres en exercice : 17  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de suffrages exprimés : 10+3 → 13  
VOTE Pour : 10+3 → 13  
Contre : /  
Abstention : /

Date de convocation : le 2 juin 2022

Certifié exécutoire par le Madame Catherine BASCHIERI, Vice présidente du CCAS,

Compte-tenu de la transmission en Préfecture, le ..... et de la publication, le .....

A La Londe les Maures, le .....

Le Président,